COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 14 AVRIL 2023**

---000000---

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation:

Le 7 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice:

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET, M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme CRIADO, ALABAU-DAIDER, Μ. BELTRA, Mme DESSEILLES

Procurations:

M. RASTOLL	à	Mme HECQUET
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. MARTY
Mme RUIZ	à	Mme SERRE
M. FERNANDEZ	à	M. ASTIE
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme VILVET
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

Absent: M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monica GUILLOUET-GELYS est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230414-DCM15-2023-DE Date de télétransmission : 26/04/2023 Date de réception préfecture : 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des
Pyrénées-Orientales
Commune de PORT-VENDRES
Séance du Conseil Municipal
14 avril 2023
Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
7.1

DELIBERATION MUNICIPALE N°15-2023

OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - EXERCICE 2022

Monsieur le Maire,

SOUMET aux membres de l'Assemblée Municipale, le Compte de Gestion de Monsieur le Chef de Poste de la Trésorerie d'Argelès-sur-Mer. Il ressort de ces documents une identité des écritures comptables, ce qui permet de conforter les résultats du Compte Administratif 2022 de la Ville.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

D'APPROUVER le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-mer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : et publication ou notification du : Affichée du : au : Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230414-DCM15-2023-DE Date de télétransmission : 26/04/2023 Date de réception préfecture : 26/04/2023